



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

**ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020
ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des résidents du lac des Piles tenue le **dimanche 21 septembre 2020 à 18h30 sur la plateforme ZOOM.**

Présences: 66 membres

Présences des membres du conseil d'administration : (7) Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc, MM. Claude Leclerc, Pierre Marchand, Guy Pilon, Christian Carrier et Marc Dontigny.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Joan Hamel souhaite la bienvenue à tous les participants membres de l'Association des résidents du Lac des Piles. Mme Hamel explique brièvement les particularités de cette AGA en ligne sur la plateforme ZOOM, une première pour notre association.

Mme Hamel présente les membres du conseil d'administration 2019-2020.

Joan Hamel, présidente

Guy Pilon, vice-président

Claude Leclerc, secrétaire

Pierre Marchand, trésorier

Catherine Leduc, administratrice

Christian Carrier, administrateur,

Marc Dontigny, administrateur

Sur proposition de M. Guy Pilon secondé par M Christian Carrier, la réunion est déclarée ouverte à 18h30

Résolution AGA-20-09-21-01, adoptée à l'unanimité

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est parvenu aux membres sous la forme et dans les délais prescrits.

3. CONSTATATION DU QUORUM DES MEMBRES EN RÈGLE

Le quorum des membres en règle est atteint en conformité avec nos règlements généraux.

4. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE

M. Steven Hill-Paquin est nommé président de l'assemblée.

M. Claude Leclerc est nommé secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition de Mme Joan Hamel secondée par Mme Nancy Veillette, il est unanimement résolu de nommer M. Steven Hill-Paquin à titre de président d'assemblée et M. Claude Leclerc à titre de secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2020.

Résolution AGA-20-09-21-02, adoptée à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de la régularité des avis de convocation;
3. Constatation du quorum des membres en règle;
4. Nominations à la présidence et au secrétariat de l'assemblée;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2019;
7. Présentation du rapport annuel d'activités;
8. Présentation des états financiers 2019-2020;
9. Présentation et dépôt des priorités 2020-2021;
10. Dépôt des prévisions budgétaires 2021-2021;
11. Modifications aux règlements généraux en assemblée générale extraordinaire;
12. Élection du conseil d'administration;
 - 12.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 12.2 Postes vacants : Joan Hamel, Christian Carrier, Marc Dontigny.
 - 12.3 Élection, annonce des résultats, proclamation des élus,
13. Nomination d'un vérificateur comptable;
14. Questions diverses.

Sur proposition de M Marcel Genest secondé par M. Guy Pilon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Résolution AGA-20-09-21-03, adoptée à l'unanimité.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 7 JUILLET 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 a été acheminé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA 2020, dans le respect des règlements généraux. Le CA est dispensé d'en faire la lecture.

Aucune correction au document n'étant requise, il est proposé par M. Christian Carrier, secondé par M. James Marcotte que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 juillet 2019 soit adopté, tel que déposé.

Résolution AGA-20-09-21-04 adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

Mme Joan Hamel présente les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2019-2020. Mme Hamel dépose un rapport intitulé « Rapport d'activités 2019-2020 ». Le document résume les principales activités réalisées par les membres du CA au cours de l'année. Ce document synthèse a été envoyé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA et sera aussi disponible sur le site WEB de l'Association.

Le rapport traite de :

- Mission et valeurs de l'association
- Conseil d'administration 2019-2020
- Regroupement des associations des cours d'eau et de lacs de Shawinigan (RACELS)
- Communications
- Environnement
- Membrariat
- Rapport du trésorier

8. RÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

M. Pierre Marchand présente les états financiers de la dernière année. Sa présentation est accompagnée d'un document sur le BILAN et d'un autre sur les RÉSULTATS.

9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES PRIORITÉS 2020-2021

- Réalisation d'un sondage auprès des membres de l'association;
- Accueil des nouveaux propriétaires (pochette d'accueil);
- Réalisation d'études en environnement;
- Suivi des différentes études;
- Production d'un code d'éthique en lien avec le sondage;
- Contrôle des eaux de ruissellement;
- Recrutement de nouveaux membres;
- Réflexion sur les sources de nuisance sur et autour du lac;
- Consolidation des différents projets.

10. DÉPÔT DES PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2020-2021

M. Pierre Marchand dépose les prévision budgétaires 2020-2021 avec un document à l'appui présenté aux membres. Une question est posée en rapport avec les frais payés à la compagnie EVENBRITE pour la gestion des cartes de membres virtuelles.

11. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX en assemblée générale extraordinaire.

M. Steven Hill-Paquin présente nos règlements généraux. Il mentionne que les règlements généraux sont normalement ratifiés en assemblée générale « extraordinaire » lorsqu'ils sont sujets à modifications. Différents commentaires sont formulés.

- Un membre demande s'il est possible que deux membres d'une même famille puissent siéger au CA de l'association. Le membre souhaite que des vérifications soient faites afin de s'assurer que cette possibilité n'existe pas dans nos règlements.
- Un autre membre mentionne qu'il serait en accord avec le fait qu'il y ait un seul droit de vote par propriété. Une adresse, un vote. Le copropriétaire pourrait toutefois remplacer son conjoint ou sa conjointe lors de l'AGA en incluant le droit de vote.
- Il faudrait clarifier le formulaire d'inscription à l'AGA afin que le droit de vote puisse être exercé par l'un ou l'autre des propriétaires.
- Un membre demande s'il est normal que le CA adopte les règlements généraux et les soumette par la suite à l'AGA pour les faire entériner.

Quelques membres suggèrent de modifier les règlements généraux afin de permettre à l'un ou l'autre des conjoints ou copropriétaires de pouvoir participer à l'AGA avec droit de vote.

Il est proposé par M. Marc Dontigny, secondé par Mme Nancy Veillette que des modifications soient apportées à nos règlements généraux afin de permettre à l'un ou l'autre des conjoints ou l'un ou l'autre des copropriétaires de pouvoir participer à l'AGA avec droit de vote.

Suite à cette proposition, une demande de vote est proposée par M. Patrice Trudel et secondée par M. Hugo Bousquet.

En faveur de la proposition de M. Dontigny et Mme Veillette : 67%
Contre la proposition de M. Dontigny et Mme Veillette : 33%

La proposition AGA 20-09-21-05 est adoptée à la majorité.

Dans la foulée de ces réflexions et observations, il est proposé que le CA soit mandaté pour revoir nos règlements généraux afin que les différentes suggestions émises lors de l'AGA soient prises en considération. L'opération permettrait également de revoir les chapitres de nos règlements qui auraient besoin d'être modifiés ou adaptés en fonction des besoins des membres qui ont évolué avec le temps. Le CA pourrait alors soumettre les différentes modifications pour ratification en assemblée générale extraordinaire.

Il est proposé par M. Guy Pilon et secondé par M. Hugo Bousquet que le CA de l'association des résidents du Lac des Piles procède à une révision de nos règlements généraux afin de tenir compte des suggestions ou recommandations formulées par les membres lors de l'AGA extraordinaire 2020. Il est entendu que l'ensemble de ces modifications soit soumis pour ratification lors d'une AGA extraordinaire à planifier avant ou pendant l'AGA 2021.

La résolution AGA-20-09-21-06 est adoptée à l'unanimité.

12. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection :

Sur proposition de Mme Joan Hamel secondée par M. Marcel Genest, il est résolu de nommer M. Steven Hill à titre de président et M. Claude Leclerc à titre de secrétaire pour l'élection des administrateurs 2020-2021.

La résolution AGA-20-09-21-07 est adoptée à l'unanimité.

12.2 Postes vacants (3) et mise en candidature.

Mme Joan Hamel, Messieurs Marc Dontigny et Christian Carrier sont en fin de mandat et les postes qu'ils occupent et sont soumis au processus d'élection des membres du CA par l'AGA.

Les candidatures suivantes sont accueillies pour l'élection des membres du CA :

- Mme Joan Hamel
- M. Marc Dontigny
- M. Christian Carrier
- M. Claude Laroque
- M. Samuel Chénard

M. Chénard retire sa candidature du processus d'élection.

12.3 Élection, annonce des résultats, proclamation des élus.

Le dépouillement des résultats permet de confirmer les nouveaux administrateurs au CA 2020-2021. M. Claude Laroque appuyé par M. Normand Matteau demande que les résultats chiffrés du vote soient connus.

M. Marc Dontigny	77%
M. Christian Carrier	77%
Mme Joan Hamel	74%
M. Claude Laroque	68%

Sur proposition de M. Marcel Genest, secondé par M. Normand Ayotte, il est résolu de nommer Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc ainsi que Messieurs Christian Carrier, Marc Dontigny, Guy Pilon, Pierre Marchand et Claude Leclerc au Conseil d'administration de l'Association des résidents du Lac-des-Piles pour l'année 2020-2021.

Résolution AGA-20-09-21-08 adoptée à l'unanimité.

13. Nomination d'un vérificateur comptable.

Notre trésorier, M. Pierre Marchand, mentionne qu'il n'est pas obligatoire d'avoir recours à une firme spécialisée pour la vérification externe de nos états financiers. M. Marchand étant comptable de formation, il est suggéré de lui confier le mandat de préparer les états financiers annuellement.

Sur proposition de M. Normand Matteau, secondé par M. Michael Chaiken, il est résolu de mandater M. Pierre Marchand (trésorier) pour la préparation des états financiers annuels.

Résolution AGA-20-09-21-09 adoptée à l'unanimité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Question sur l'application du nouveau code d'éthique :

Un membre demande si les règlements municipaux prévoient des sanctions pour le non-respect du nouveau code d'éthique. Pour le moment, la Ville ne prévoit pas de sanctions mais un suivi sera assuré concernant l'application du code d'éthique du Lac des Piles.

Question sur le règlement municipal concernant la bande riveraine :

Un membre s'inquiète de l'emprise de la Ville sur les berges et la bande riveraine située sur des terrains privés. Cette question devrait être adressée aux autorités municipales.

Question sur l'augmentation du nombre de bouées sur le lac :

Un membre se demande s'il est approprié d'avoir autant de bouées sur le lac depuis l'application du code d'éthique. De plus, la zone de wake-surf est très achalandée. Différents types d'embarcations s'y retrouvent ce qui laisse moins de place pour les embarcations de type Wake. La circulation est périlleuse dans ce secteur délimité par les bouées rouges.

Question sur le budget accordé aux recherches sur l'environnement :

Un membre aimerait connaître l'identité des donateurs qui ont contribué au fond de recherche en environnement. Certains donateurs ont demandé la confidentialité alors nous respectons leur souhait.

Question sur la plage horaire pour la pratique du wake-surf :

Un membre demande des informations concernant une éventuelle plage horaire à respecter pour la pratique du wake-surf en raison des dérangements causés par le bruit et les vagues surdimensionnées. Le membre doute de l'utilité de cette mesure. Une réflexion se fait actuellement sur cette question. Des propositions pourraient suivre.

Question sur la pollution lumineuse autour du lac.

Un membre mentionne qu'il serait important de sensibiliser les riverains aux effets de la pollution lumineuse autour du lac. Nous voyons de plus en plus de sources lumineuses artificielles qui sont susceptibles de déranger les voisins et nuire à la faune et la flore de notre lac.

Question sur la mise aux normes des installations sceptiques et la gestion des eaux de ruissellement.

Des membres souhaitent que la Ville intensifie les moyens prévus pour régulariser toutes les installations septiques autour du lac le plus rapidement possible. Les eaux de ruissellement sont également un sujet de préoccupation de nos membres.

15. DATE DE L'AGA 2021.

La prochaine assemblée générale des membres de l'Association des résidents du Lac des Piles aura lieu le ou vers le 11 juillet 2021.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Mme Joan Hamel remercie les membres présents à l'assemblée générale annuelle et les convie au prochain rendez-vous en 2021.

***L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Catherine Leduc secondée par M. Pierre Marchand, la séance est levée 22h00.
Résolution AGA-20-09-21-10, adoptée à l'unanimité.***

Joan Hamel, présidente

Claude Leclerc, secrétaire